SARL XXX

XXX

XXX

XXX XXX XXX RCS XXX

SARL

XXX XXX

XXX

à XXX le XX avril 2020

Objet : Règlement Loyers Bail commercial / cas de force majeure.

Madame, Monsieur,

Comme vous avez pu le constater au travers des informations qui sont diffusées au quotidien, l’économie française subit de plein fouet une crise économique, sans précédent, liée à la propagation du COVID 19 en France et dans le monde, mon entreprise est actuellement directement impactée.

A ce titre, le Ministre de l’Economie et des Finances, Bruno Lemaire, demande aux bailleurs de baux commerciaux de faire preuve de « compréhension intelligente ».

Pour cette raison, en votre qualité de Bailleur, nous sollicitions de votre part, le non règlement du loyer de notre bail commercial sur le 2e Trimestre 2020, et une suspension des effets de la clause résolutoire y afférents, le temps pour nous de nous organiser économiquement face à cette épidémie, qui nous impacte de manière colossale.

Nous vous rappelons que vous disposez, entre vos mains, d’un dépôt de garantie qui vous a été versé à la signature du bail et qui vous permettra de compenser cette absence de loyer sur cette période.

Nous vous remercions vivement pour votre compréhension face à cette situation difficile pour chacun d’entre nous.

Nous restons bien entendu à votre disposition et vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de notre meilleure considération.

Mr XXX

Le gérant